

**Département :** Haute-Garonne  
**Arrondissement :** Toulouse

Date 22/09/2025

Folio n°20250038D

Commune de

BOURG-SAINT-BERNARD

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DECISION DU MAIRE**

Séance ordinaire du 22 septembre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 14

Date de la convocation : 17/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 septembre à 20H30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Evelyne CESSSES, maire.**

**Présents :** Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Corinne LAFFON, Lucie GALLOIS, Céline LANNES, Marie-Solange DE PERTHUIS.

Messieurs Jean-Marc ALLIOUX, Rémy BOYER, Davis PARKER, Éric LAUTH, .

**Excusés :** M. Jean-Pierre LOUP donne procuration à Mme Chantal JALABERT pour prendre part aux votes et aux délibérations, Mme Marie-José METCHE donne procuration à M. Jean-Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations, Mme Laurence HOLDERLE donne procuration à Mme Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations, Mme Sandrine DURAND donne procuration à M. David PARKER pour prendre part aux votes et aux délibérations.

**Absents :** M. Jean-Paul RIBAUT

**Secrétaires de séance :** Mme Corinne LAFFON

**Objet : Délibération fixant les tarifs des cases au columbarium du nouveau cimetière.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Madame le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 22 septembre 2025 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au nouveau cimetière communal.

Le columbarium constitue un espace de 12 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Mme le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Les cases au columbarium seront divisées en 2 classes, à savoir :

- 1°) case concessions cinquantennaires ;
- 2°) case concessions trentennaires ;

Le prix des cases au columbarium pourrait être proposée pour chaque classe sur la base des tarifs suivants :

- 1°) case concessions cinquantennaires au prix de 700€ ;
- 2°) case concessions trentennaires au prix de 420€ ;

Mme le Maire précise que les cases au columbarium cinquantennaires, trentennaires pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Oui l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide **à la majorité avec :**  
**13 pour, 0 abstention, 1 contre M. Rémy BOYER " Il n'est pas d'accord sur les durées "**

- De fixer ainsi qu'il suit, les tarifs des cases au columbarium :
  - case concession cinquantennaires au prix de 700€ ;
  - case concession trentennaires au prix de 420€ ;

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Evelyne CESSSES



Délibération certifiée exécutive compte tenu de sa transmission en préfecture le : 23/09/2025 et de sa publication le 23/09/2025.  
Le Maire, Evelyne CESSSES.

